

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SUIVI ET D'ÉTHIQUE N°1

11 octobre 2023

Projet multi-énergies de La Feuillade à Vicq-sur Breuilh

COMPOSITION ET OBJECTIFS DU COMITÉ DE SUIVI ET D'ETHIQUE

Tous les habitants de Vicq-sur-Breuilh souhaitant suivre le projet en participant au Comité avaient été préalablement invités à se manifester auprès de la Mairie.



14 habitants étaient présents parmi lesquels des riverains de la zone d'étude, des propriétaires des parcelles concernées par le projet et des élus.

Les porteurs de projets étaient représentés par M. Yaya Mballo pour la SEM Elina (SEHV), et Mme Louise Bontron, Mme Anaïs Duhamel et M. Mathieu Julien pour Innergex.

Les objectifs du Comité de suivi et d'éthique ont été rappelés en introduction par Mme de Neuville, Maire de Vicq-sur-Breuilh :



Informé en toute transparence les citoyens sur le projet multi-énergies tout en leur permettant d'appréhender les complexités des énergies renouvelables ;



Créer sur le long terme un espace de dialogue entre les porteurs de projets, les élus et les citoyens.

Les participants ont exprimé leurs attentes vis-à-vis du Comité, parmi lesquelles s'informer sur le projet et notamment ses impacts sur le voisinage et l'environnement local, comprendre les spécificités des filières d'énergies renouvelables et les étapes de développement de projet. Plusieurs habitants ont relaté un sentiment d'avoir été, jusqu'à présent, délaissés et exclus du projet. Le projet éolien, notamment, suscite davantage d'inquiétudes.

Nous tenons à présenter nos excuses aux personnes qui n'ont pas reçu le premier bulletin d'information. Nous avons changé de prestataire pour la distribution et cela ne devrait plus se reproduire. La première lettre d'information sera disponible sur le site internet de la commune prochainement.

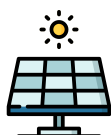
DÉROULÉ DU COMITÉ DE SUIVI ET D'ÉTHIQUE N°1 :

- Introduction par Mme de Neuville, tour de table des participants, présentation des porteurs de projet et de l'origine du projet
- Répartition temporaire des participants en deux groupes de travail de taille égale :



GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉOLIEN : Présentation du processus permettant d'arriver à l'émergence d'une zone d'étude éolienne.

A l'aide de supports cartographiques, les participants ont pu visualiser les différentes contraintes qui s'appliquent à l'échelle d'une communauté de communes et d'une commune : contraintes aéronautiques, écologiques, paysagères, de distance aux habitations, de réseau routier et électrique.



GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AGRIVOLTAÏSME : Présentation de l'origine du projet et de ses spécificités, notamment agricoles.

- Restitution par les participants des deux ateliers et session de questions-réponses (cf. FAQ ci-après).

Le comité de suivi et d'éthique s'est entendu pour traiter les sujets suivants lors de la prochaine réunion :

- 1) Premiers retours sur les études en présence du Bureau d'études Encis Environnement ;
- 2) Politique nationale en matière d'énergies renouvelables et mix énergétique ;

Pour de prochaines réunions, le souhait d'une visite d'un site éolien, d'une visite du site et de la présentation des impacts des projets et des mesures compensatoires a été exprimé.

Des questions ou suggestions ? N'hésitez pas à nous contacter :



Yaya MBALLO

Responsable développement de
projets EnR,
Tel : 05.19.09.00.55
Mail : y.mballo@sem-elina.fr



Anaïs DUHAMEL

Responsable Dialogue territorial,
Tel : 04.26.46.03.96
Mail : aduhamel@innergex.com





Liste non-exhaustive de questions, certaines feront notamment l'objet de futurs comités.

QUEL EST LE ROLE DU SYNDICAT D'ENERGIE DE LA HAUTE-VIENNE ?

En France, le service public de l'électricité est de la responsabilité des collectivités territoriales.

En Haute-Vienne, depuis 1955, les communes, puis le Conseil général et les intercommunalités se sont regroupés en un syndicat départemental pour assurer cette compétence.

Autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité, le syndicat est maître d'ouvrage et maître d'œuvre d'infrastructures d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications électroniques. Engagé depuis 2006 dans la responsabilité énergétique, il anime aujourd'hui l'action des collectivités territoriales pour une transition énergétique coordonnée et réussie à l'échelle de la Haute-Vienne.

QUEL EST LE NOMBRE MAXIMAL D'ÉOLIENNES ENVISAGÉ ?

Au maximum, le nombre d'éoliennes envisagé est de 3. Ce chiffre provient de la superficie de la zone d'étude et de l'espace nécessaire entre deux éoliennes pour assurer leur fonctionnement normal.

En effet, si une éolienne est trop proche d'une autre, il risque d'y avoir un effet de sillage.



L'effet de sillage est la traînée laissée par chaque éolienne où la vitesse du vent est réduite. Le régime des vents génère des turbulences supplémentaires à celles déjà produites par le terrain, affectant les éoliennes à proximité et même les parcs éoliens voisins. Ce phénomène peut entraîner des pertes de production et des endommagements sur les éoliennes voisines.

EST-IL POSSIBLE DE DILIGENTER UNE ÉTUDE INDÉPENDANTE POUR LA COMPARER AVEC LES ÉTUDES COMMANDÉES PAR LES PORTEURS DE PROJET ?

Il est possible de commander une étude auprès d'un bureau d'étude spécialisé. Les études réalisées s'étendent sur un an et demi environ. Elles coûtent entre 50 000 et 100 000 €.

Nous tenons à rappeler que les bureaux d'études missionnés pour ce type de projet sont indépendants. Leurs études sont passées en revue lors de l'instruction par les services de l'état. S'il y a des questions ou des remarques, elles seront formulées via une demande de compléments à laquelle le porteur de projet devra répondre avec l'appui des bureaux d'études.



QUEL RÔLE LA COMMUNE A-T-ELLE JOUÉ DANS L'ÉMERGENCE DU PROJET ?

Pour faire face au démarchage de nombreux développeurs éoliens et photovoltaïques auprès de la commune, cette dernière s'est rapprochée du syndicat d'électricité de la Haute-Vienne (SEHV) pour que ce dernier se saisisse du sujet.

Aujourd'hui, les échanges avec la commune et la collaboration entre des porteurs de projets publics (la SEM Elina) et privés (Innergex) permettent de mieux prendre en compte les intérêts du territoire dans le développement du projet.

QUI DECIDE DE LA REALISATION DU PROJET ?

Les collectivités ne sont pas décisionnaires pour ce type de projet. Une autorisation pour le projet éolien et un permis de construire pour le projet agrivoltaïque sont donnés par des arrêtés préfectoraux à l'issue de l'instruction du dossier technique déposé par le porteur de projet et de l'enquête publique. Le processus d'autorisation est complètement distinct pour chacun des projets.

COMMENT LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE CONTRIBUE-T-IL AU MAINTIEN DE L'ACTIVITE AGRICOLE SUR LA COMMUNE ?

Actuellement, les propriétaires concernés par le projet souhaitent agrandir leur exploitation et la pérenniser. Les compléments de revenus apportés par la location de parcelles permettent une diversification de leurs revenus et d'envisager un agrandissement, irréalizable sans le projet.

AVEZ-VOUS EU L'ACCORD DE L'AVIATION CIVILE ET MILITAIRE CONCERNANT LE PROJET EOLIEN ?

Nous avons consulté ces deux organismes en mai et septembre 2022 qui nous ont validé par écrit la possibilité de faire un projet sur la zone envisagée.

Des questions ou suggestions ? N'hésitez pas à nous contacter :



Yaya MBALLO

Responsable développement de
projets EnR,
Tel : 05.19.09.00.55
Mail : y.mballo@sem-elina.fr



Anaïs DUHAMEL

Responsable Dialogue territorial,
Tel : 04.26.46.03.96
Mail : aduhamel@innergex.com

